

PROJET DE LOI

adopté

le 20 juillet 2009

N° 116
S É N A T

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2008-2009

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation de la **convention de partenariat** entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la **République algérienne** démocratique et populaire.*

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 334, 538 et 539 (2008-2009).

Article unique

Est autorisée l'approbation de la convention de partenariat entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire (ensemble un protocole administratif et financier relatif aux moyens de la coopération), signée à Alger le 4 décembre 2007, et dont le texte est annexé à la présente loi¹.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 20 juillet 2009.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

¹ *Nota* : voir le document annexé au n° 334 (2008-2009), Sénat.